

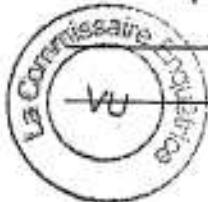
* Mercredi 13 Juillet 2022 Deuxième permanence

Afain BELVEZ

Totallement Formalisé au renouvellement
de la concession des plages.

Cela dit cette concession renouvelée
ne permet pas de faire n'importe
quoi. !

- Après 10 ans de lutte pour retrouver
un calme relatif sur la plage du
Portéau (fumette de la Discobéque)
à laquelle nous avons activement
travaillé, nous découvrons avec
suspise l'enquête publique
qui indique la volonté d'installer
un restaurant de plage sans
indication de Volume Sonore et
heures d'ouverture et fermeture.
Il n'est pas difficile d'imaginer
que cette volonté d'animation
kinétique à Pornic depuis quelque
Temps débouchera sur des nuisances
peut être pire que précédemment.
Puisque ~~ce~~ qu'elles se développeront
en plein.
- Si d'espace chaine pour la 2^e fois
concession est destinée à des activités
de plage, Barri de Nage, juste pour
enfants. Sports de plage, et
restauration rapide à côté,



1)

mois se d'accord pour
accompagner ce projet.
En revanche, qui dit plage
suppose que l'activité s'amélio-
rera de 20 h.

De plus, Bar de nuit ou
restauration en fin de saison
est à proscrire !

Il en va de la tranquillité
des riverains. Rappelons
que l'environnement immédiat
est très urbanisé, ce qui
la différence d'autres plages,
comme le Postimam où la
cohabitation est plus facile.

En espérant que le futur
concessionnaire, Plenme conserve
que l'intérêt touristique à
ses limites et que les habitants
de Plenme ont aussi besoin
d'un peu de considération.

Faire une occasion manquée

Renouvellement de 5 concessions et ajout d'une sixième, et
peut-être plus, sans location réservée à une activité
de location de matériaux halvare, et de bar - restauration
avec éventuellement installation d'une terrasse.

même un élève de 5ème pourrait faire un exposé en cours
de biologie pour montrer le caractère superficiel de la "main
de l'homme" sur le patrimoine naturel qui constituent
ces îlots de verdure les plus sont d'autant plus fragiles
qu'ils sont petits. Et bien que sachant que les aménagements
urbains ne sont pas accordables au niveau d'aménagement
en eux demander des concessions, alors on sait ce qu'il va
devenir (cf projet Rie et aménagement Rie) la grâce des
architectes, Madame, Monsieur !

Pour le lire autrement, on va faire la liste des
espaces naturels qui font le charme des îlots parisiens
par exemple à quelques hectares ainsi en présentant
un beau domes en perspective. Le centre-ville donc est déjà
entièrement dévolu à partir de 12 h, sans compter une
sorte de guinguette qui vient finir le mur de la
Place du Marché. On ne peut pas dire que la corporation,
qui manque singulièrement de bras, soit égée.
les personnes et celles qui fréquentent la ville ne sont pas
que des rats ! (A nos amis !)

L'occasion manquée est celle de ne pas la tout vendre au
niveau concession en conformité avec les objectifs des accords
de Paris. Cela diminue du rouge et aurait un
retentissement au niveau national. "Pain gris des îlots
au naturel, une première probablement suivie par d'autres
municipalités" serait un beau titre de journal.
Et quelle publicité pour la ville, si la première de la saison
fête foraine, transports et autres, là, serait la ville
visitée.

Qui aille dans ce village ?



Les plages de Poncic sont des lieux familiaux,
en aucun cas des entreprises commerciales.

Pourquoi ajouter la Birocheie à la liste des
plages sous concession ? Elle est minuscule .

Laissez les familles en profiter sans y construire
un nouveau restaurant . Il y en a déjà suffisamment .
Le slogan de la côte de Jade devait-il
"A chaque plage son bistrot " ?

Lane, tablier et fourrure à la mer connue
de tout à la suite de flots par la grotte du phare.
Levez ferme à la mer lorsque le niveau de la mer de
l'océan à des rapports normaux à l'échangeant
d'offre du Club de plage de la Merced, permet
d'offrir un club enfant aussi que que de cette éco-
nomie à première que qu'à la location de matériel
maisonnay. Ce type d'offre permet de répondre à
un développement familial fort qui à des résultats
de transfert de tout déjà disponibles et suffisante
telle telle de nouveau estivale en deux fois
des séances sur la plage de la Merced qui était
référée pour la tranquillité des vacances
se voit également que cette zone (Zone) il n'y
plus de tapis de circulation sur la route de la
Merced, comme précédemment. Ce type de système
est très utile pour contourner les embûches

"Vibraphon" et "la Bohème", ce système
du club de plage, en priorité chaque saison

On a pu constater qu'il avait à faire de moins en moins
d'âges avec une plus grande tendance.

~~le~~ 13 juillet

je suis fait à la pénitentiale une concession
à plage aussi qu'une sous concession.
Par ailleurs je vous interroge pour le
club et plage de la Dommard, une concession
de 6 mois l'année serait le bienvenue.
(Ayant un petit fils nantais qui à la chance
d'y être accueilli étant l'été à Paris,
un bonheur, mais sur des vacances
supplémentaires se serait génial),
y ajouter la sous concession Idex catégories et
du 1er septembre une réduction possible
et sans difficulté financière pour le
gant et gantier (et sans préavis sonore
de la République française éventuel ou
club).

Seul existait sur la plage du Portiou une concession pour aire et club de jeux dans les années 70-2000. Aujourd'hui il y a un espace de restauration de 400 m² sur la plage sans consultation des riverains. Cette création sera source de nuisances en tout genre :

- ① Assomme noire : vase, matières radio, maintenance des bouteilles
- ② Nuisance de fumée de cigarette, d'odeur d'effluves, le vent souffrant d'Ouest déportant vers les habitations
- ③ Nuages de déchets épargnés sur la plage. Bouteilles, papier, emballages.

Actuellement, un commerçant ambulant vireut

Commissaire
VU

tous les jours sur le centre du parking au bout de la plage où les estivants peuvent se préparer baigner et se reposer. Ce lieu à ce point commercialisé pose un problème et pourrait être maintenu.

Si agitation d'un espace sur la plage doit être évitée. Nous vous proposons d'en limiter la surface et d'imposer un cadre strict

- ① Abousser d'ouverture limité entre 8h et 21h maxima
- ② Interdiction de sons, musique, radio
- ③ Limitation à une restauration rechauffée sous forme
- ④ Interdiction des boissons alcoolisées
- ⑤ Emplacement limité en surface et horaire

*Encore une fois, le commerce ambulant
comme ailleurs sur le triangle du Parking
était suffisant et sans nuisance
JULIEROY

Madame,

Projet de concession proposé par la mairie de Pornic : à sa lecture, on le trouve parfait et c'est à se demander pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt : que des avantages, aucune nuisance !

Je réside dans la zone du Porteau ; les concepteurs se sont-ils bien déplacés pour juger de la faisabilité du projet local proposé ?

Accessibilité et stationnement :

- une "plage de quartier" familiale mais bondée en juillet et en août
 - disposant de 44 places de parking et de deux pour handicapés, soit 46 places de voiture – hors camping-car - à 4 personnes/véhicules = 184 plagistes
 - certe accessible par la navette pour les gens de Pornic, mais une seule rotation par heure
 - aucune solution de stationnement envisagée autrement que de laisser se saturer toutes les voies d'accès, tant en période estivale que durant les week-ends de juin à septembre
 - Pour jouer avec les chiffres, car on peut leur faire dire bien des choses :
 - o 5551 m² de plage moins 403 m² de concession = 5148 m² de plage disponible
 - o 5 m² d'emplacement/plagiste = 1030 aires pour quatre personnes sur la plage
 - o 4 personnes transportées par véhicule = 257 voitures à stationner minimum !
- ⇒ Pour ne pas gâcher davantage le paysage de cette "petite plage de quartier", sympathique au demeurant et comme ce sera peut-être le cas pour la future plage de Pormain, les plagistes transportés par un véhicule personnel peuvent faire 500 à 800 mètres pour y arriver : un parking digne de ce nom est indispensable !
- ⇒ **Le projet élude le stationnement pourtant déjà très critique en période estivale.**

Nuisances :

C'est bien connu, nous habitons tous au "pays des bisounours" où chacun pense à l'autre :

- le projet ne donne aucune heure de fonctionnement des bars-restaurants
 - on peut supposer, officiellement comme à Pormain en ce moment du moins, une extinction des feux à 23 h00 ; mais cela reste à confirmer et cet horaire sera-t-il respecté ?
 - qui va contrôler, les riverains devront-ils faire appel à la gendarmerie comme au temps de la boîte de nuit BK ?
 - quant aux vapeurs d'huile de cuisson des portions de frites et autres plats de composition locale, rien de prévu ; les voisins qui payent impôts locaux et taxes foncières vont sûrement apprécier
 - et qu'en est-il des "fond musicaux" permanents et "soirées spéciales", aucune limite n'est prévue pour maintenir le calme de ce quartier très résidentiel.
- ⇒ On fait confiance à la bonne volonté des concessionnaires et/ou des sous-traitants ? Il faudrait songer à transmettre aux riverains leurs n° de téléphone ...
- ⇒ **Le projet ne précise rien sur la maîtrise des nuisances engendrées (bruit de fond, odeurs, musique ...) et il sera difficile de contester plus tard !**

Madame, vous l'avez compris, sans être opposé aux projets, je les juge incomplets, en particulier sur le volet étude d'impact concernant stationnement et nuisances qu'ils vont entraîner.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération.

Sainte Marie, le 17/07/2022
B. + G. GUEGLIO